

PROCÈS-VERBAL DE LA 33^e ASSEMBLÉE ANNUELLE
RÉGIME DE RETRAITE DU PERSONNEL PROFESSIONNEL
DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Procès-verbal de la trente-troisième (33^e) assemblée annuelle du Régime de retraite du personnel professionnel de l'Université Laval tenue le lundi 15 juin 2026, à 12 h, à l'amphithéâtre Hydro-Québec et en ligne.

Membres du Comité de retraite présent.e.s :

Nicolas Bouchard Martel
Nicolas Fortin, vice-président
Jean Grégoire
Boris Mayer-St-Onge, président
Pierre Parent Sirois
Pascale Simard, secrétaire

Sont également présent.e.s à titre d'invité :

Joël Joncas, directeur-Comptabilité et contrôles, Bureau de la retraite
Sébastien Chabot, directeur-Placements, Bureau de la retraite

Huit (8) personnes ont assisté à l'assemblée en présentiel et 77 y ont assisté en ligne, pour un total de 85 personnes présentes.

1. Ouverture de l'assemblée et présentation des membres

Le président du Comité de retraite, Boris Mayer-St-Onge, souhaite la bienvenue aux personnes participantes du Régime présentes et propose l'ouverture de l'assemblée.

Il avise l'assemblée que la présentation sera enregistrée afin d'en permettre la rediffusion via le site Web du RRPePUL.

Il présente les membres du Comité et les remercie de leur implication.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour est présenté à l'assemblée. Sur proposition de William Fortin, appuyée par Éric Matteau, celui-ci est adopté tel que proposé.

3. Adoption du procès-verbal de la trente-deuxième assemblée annuelle

Le président rappelle que le procès-verbal de l'assemblée annuelle de l'année précédente était disponible sur le site Web du Régime. Sur proposition de Conrade Verret, appuyée par Nicolas Bouchard Martel, le procès-verbal de l'assemblée annuelle est adopté à l'unanimité tel que proposé.

4. Rapport de la présidence du Comité de retraite

Le message du président se compose des sections suivantes :

4.1 Situation financière en 2025

Il indique que le Régime est en bonne santé. Une évaluation actuarielle est produite au 31 décembre 2025. Les marges de sécurité sont bien provisionnées. L'indexation des rentes du Second volet est prolongée pour l'année 2028.

4.2 Quelques-uns des travaux en 2025

Il résume les principaux travaux effectués et les sujets abordés par le Comité de retraite au cours de l'année.

4.3 Services aux personnes participantes

Il mentionne la hausse constante du nombre de dossiers traités pour le RRPePUL dans les trois dernières années et du très haut taux de satisfaction de la clientèle. Le président souligne la qualité du travail et les compétences du personnel du Bureau de la retraite.

4.4 Structure de gouvernance

Le président rappelle la mission du Bureau de la retraite et la structure de gouvernance mise en place en 2020 par les quatre régimes de retraite de l'Université Laval.

5. Données financières

5.1 Rendements 2025

Sébastien Chabot, directeur Placements au Bureau de la retraite, présente de l'information sur les résultats de principaux indices de marché de même que les performances des volets et les principaux travaux réalisés au cours de l'année 2025.

5.2 Rapport financier

Joël Joncas, directeur Comptabilité et contrôles au Bureau de la retraite, présente les principales données extraites du rapport financier audité du Régime pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2025.

Il fournit des précisions sur le montant des cotisations de 2024 comparativement à 2025.

5.3 Évaluation actuarielle

Pascale Simard, directrice générale au Bureau de la retraite, présente les principaux résultats de l'évaluation actuarielle du RRPePUL au 31 décembre 2025. La situation financière est présentée par volet.

Elle mentionne également les modifications apportées aux taux de cotisations à compter du 8 juin 2026.

6. Rapport d'activité - service à la clientèle

Pascale Simard poursuit la présentation en dressant un portrait des demandes de la clientèle reçues en 2025 et en les comparant à celles de l'année précédente. Ensuite, elle rappelle les principaux services offerts par le Bureau de la retraite.

Elle présente également les principales statistiques démographiques du Régime. Celles-ci sont présentées par volet.

Enfin, elle fait un survol des différents outils de communication utilisés par le Bureau de la retraite pour informer et accompagner sa clientèle.

7. Modifications au Règlement

Pascale Simard présente les principaux changements découlant des amendements adoptés en 2025 (amendements n° 39, n° 40 et n° 41).

8. Politique de placement

Pascale Simard informe l'assemblée qu'aucun changement n'a été apporté à la répartition stratégique des placements du Régime en 2025.

Elle explique également la couverture du risque des taux d'intérêt prévue dans la Politique de placement.

9. Rapport d'activité

9.1 Investissement durable

Sébastien Chabot dresse un bilan des principales activités menées en 2025 relativement à l'application de la Politique d'investissement responsable et durable.

9.2 Gestion des risques

La secrétaire rappelle les grandes lignes de la politique de financement. Cette dernière établit les principaux risques financiers du Régime pour chacun des volets et identifie les mécanismes de contrôle de ceux-ci.

Un tableau pour chacun des volets présente l'état d'avancement de constitution des mécanismes de sécurité.

Elle termine cette section par un résumé du processus d'évaluation global des risques et des contrôles réalisés par le Comité de retraite au cours de la dernière année.

9.3 Gouvernance

Le président présente les travaux réguliers du Comité de retraite visant à optimiser la gouvernance du RRPePUL.

Il mentionne également que toutes les personnes membres du Comité ont rempli une déclaration d'intérêts et signées un engagement de confidentialité. Cette démarche vise à assurer la protection des renseignements personnels traités lors des réunions, tout en permettant de prévenir toute situation de conflit d'intérêts entre les fonctions exercées au sein du Comité de retraite et les activités personnelles ou professionnelles de chacun de ses membres.

10. Élection d'administrateurs

Le président présente les quatre postes qui sont pourvus lors des assemblées annuelles. Cette année, un seul poste de membre représentant les personnes participantes actives (sans droit de vote) arrive à échéance. Le titulaire du poste, Louis Frenette-Nolin, a informé le Comité qu'il désirait se représenter à nouveau.

Conformément à la procédure de mise en candidature proposée avec l'avis de convocation, le président indique qu'une seule candidature a été reçue dans le délai prescrit, soit celle de Louis Frenette-Nolin.

Aucune autre candidature n'a été proposée par les personnes participantes actives. Louis Frenette-Nolin est donc élu par acclamation.

11. Période de questions

Aucune question n'a été posée.

12. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 13 h 20.

La secrétaire du Comité de retraite,

Pascale Simard
Le 27 juillet 2026